



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Laos

Question écrite n° 17359

## Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Laos et notamment sur les entraves à la liberté religieuse qui amènent régulièrement l'arrestation et l'incarcération de fidèles et de prêtres qui sont accusés d'enseigner la religion sans permission spéciale dans les villages qu'ils visitent. Alors que des évolutions positives vers plus de libertés et un meilleur respect des droits de l'homme ont pu être observées dans la région, le Laos reste aujourd'hui très en retard en la matière. Bien que, depuis 1986, un mouvement de réformes politiques et économiques ait pu être observé, ce dernier manque pour le moins d'audace. La France, patrie des droits de l'homme et, en même temps, partenaire économique de ce pays, se doit d'encourager, par tous les moyens, une accélération du mouvement des libertés dans ce pays. Aussi, il lui demande les mesures que le Gouvernement compte prendre pour inviter ses partenaires laotiens à respecter les droits de l'homme élémentaires et, parmi eux, la liberté religieuse.

## Texte de la réponse

Le Laos s'est engagé depuis une dizaine d'années, comme le fait remarquer l'honorable parlementaire, dans un processus de réformes économiques et politiques qui a conduit ce pays à s'orienter progressivement vers une certaine ouverture sur l'extérieur, comme l'illustre son entrée dans l'ASEAN en juillet 1997. Toutefois, la mise en oeuvre des réformes a eu des effets plus sensibles sur le plan économique que sur le plan politique, notamment dans le domaine des droits de l'homme où la situation est loin d'être satisfaisante. Dans le cadre du dialogue politique entre nos deux pays, qui a été renoué de manière plus substantielle depuis le début des années quatre-vingt-dix et qui s'exerce à tous les niveaux, la France rappelle régulièrement aux autorités laotiennes son souci que soient respectés les principes relatifs à la liberté d'expression et aux droits de l'homme. Notre coopération bilatérale a, par ailleurs, parmi ses principaux objectifs, le soutien à la mise en place progressive d'un Etat de droit, notamment avec un appui à l'Ecole nationale d'administration et de gestion (ENAG) ainsi qu'à la faculté de droit qui a commencé à fonctionner à l'automne 1996. Cette approche est confortée par l'accord de coopération entre la Communauté européenne et le Laos du 29 avril 1997 qui fait explicitement référence aux droits fondamentaux de l'homme, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La France entend donc conjuguer ses efforts avec ceux de ses partenaires de l'Union européenne afin d'obtenir des améliorations concrètes dans ce domaine. Il est à noter, par ailleurs, que le Laos participera aux célébrations du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une commission spéciale vient d'être mise en place et pourrait prendre différentes mesures à cette occasion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Cardo](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17359

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 juillet 1998, page 4052

**Réponse publiée le** : 19 octobre 1998, page 5679